

**DERNIER NUMÉRO AVANT
NOUVEAU FORMAT !**

DOSSIER

Trignac, le renouveau de la Haute Gagnerie

Retrouvez le dossier en pages 4 et 5



p. 3

NUISIBLES

Comment lutter contre ?



p. 6

SOCIÉTÉ

Agir contre les violences conjugales



p. 7

ANIMATIONS

En bas de chez vous !

EDITO

Guillaume CORFDIR, Directeur Général



Suivez-nous sur twitter.com/polylogis
et sur www.logiouest.fr

De la part de tous les collaborateurs de LogiOuest, je vous adresse mes meilleurs vœux pour cette année 2020.

Une année qui commence avec son lot de nouveautés, parmi lesquelles un nouveau site internet pour vous apporter plus d'actualités sur notre fonctionnement et sur la vie de notre organisme. De plus, le format de notre journal locataire ne semble plus répondre à vos attentes. Aussi, je vous informe que vous recevez aujourd'hui le dernier numéro du Logimag dans sa version papier. Nous continuerons de vous informer grâce à une newsletter envoyée à intervalle régulier avec votre avis d'échéance mais aussi en publiant plus fréquemment des actualités sur notre site internet.

Le dossier de ce numéro évoque notre programme de renouvellement urbain qui se poursuit à Trignac (44). Le début de l'année 2020 va voir le démarrage de la déconstruction des tours de la rue Eugène Delacroix, ces immeubles bien connus pour ceux qui fréquentent les côtes d'Amour ou de Jade.

Une autre nouveauté tarde à voir le jour : c'est pour les bénéficiaires de l'Aide Personnalisée au Logement, le changement des modalités de son calcul. La somme mensuelle d'APL était calculée sur les revenus remontant à deux ans. Désormais, l'aide sera modulée en fonction des revenus des 12 derniers mois. Autre changement, ce calcul sera revu chaque trimestre.

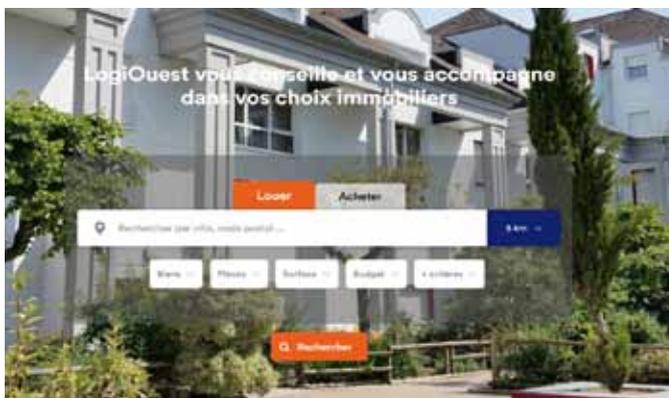
Prévue en juillet 2019 puis au 1^{er} janvier 2020, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales a sollicité un nouveau report de cette réforme au 1^{er} avril 2020 afin de fiabiliser ses données.

Bonne lecture !

www.logiouest.fr

**LANCEMENT DU NOUVEAU
SITE INTERNET**

UNE NOUVELLE IMAGE POUR LOGIOUEST



LogiMag n°22 • Janvier 2020 • Imprimé sur papier recyclé par LA CONTEMPORAINE
Comité de rédaction : D.Auzanneau, I.Bodin, D.Duperray, E.Ferrand, E. Le Meur, F.Jouannet, C.Thomas

Attention aux nuisibles !

Avec l'augmentation des vide-greniers, braderies, voyages et achats en ligne, nous assistons aujourd'hui à une recrudescence des nuisibles que sont principalement les blattes et les punaises de lit. Nous les échangeons, les ramenons, les transportons, et ils s'installent dans des lieux propres comme insalubres. Alors comment les repérer et surtout comment les éliminer ? Explications ci-dessous.

Punaise de lit ou blatte : comment les reconnaître ?

La **blatte germanique** est un insecte de couleur jaune brunâtre à brun clair (couleur rouille) de 1 à 1,5 cm (contrairement à la blatte de jardin qui est de couleur beige clair). Elle va se cacher dans les zones chaudes, humides et obscures : sous les évier, derrière les appareils électroménagers principalement moteur de frigo, dans la nourriture stockée à l'air libre, ... Elle se nourrit principalement de sucres, de restes de viande, de féculents, de produits gras. Elle ne vit pas sur les êtres humains mais elle change de peau 5 à 8 fois dans sa vie, donc vous pouvez en trouver sur vos revêtements, au sol ou au mur.



La **punaise de lit** est un insecte plat, de couleur brunâtre, de la taille d'un pépin de pomme.

Elle ne vit pas sur les êtres humains mais ces deux indices peuvent vous indiquer sa présence :

- vous observez des piqûres alignées localisées au niveau de vos jambes, bras, dos et cou ;
- vous constatez des petites tâches rouges sur vos draps et/ou de petites tâches noires ressemblant à du marc de café.

Après avoir piqué (en général la nuit), elle va se cacher dans des endroits à l'abri de la lumière : pourtour du matelas, cadre de lit, fauteuil ou canapé, plinthes derrière le mobilier, ...

Vous suspectez la présence de ces insectes chez vous ?



1. Prévenez votre gardien ou Polylogis Service Clients : une intervention d'un professionnel pourra être étudiée pour le confirmer.
2. Adoptez les bons gestes indiqués ci-dessous.

Comment éviter ces nuisibles ?

La prévention est fondamentale pour éviter d'avoir ces insectes chez soi et d'en propager chez vos voisins ou proches.

Ayez le réflexe d'inspecter les objets récupérés ou d'occasion (Le Bon Coin, vide-greniers, braderies, ...) et nettoyez-les avant de les placer dans votre logement.



Si la présence de nuisibles est constatée, ne rien déposer en bas de votre immeuble, dans les parties communes ou dans votre cave pour éviter que vos voisins ne soient infestés à leur tour et ceci vous prémunira d'une récurrence.

En cas de séjour dans un autre logement, inspectez la literie et à votre retour, vérifiez systématiquement votre valise et vos vêtements avant de les ranger.

Pour éliminer les œufs, passez deux fois par jour l'aspirateur dans les meubles vidés, dans toutes les pièces et en particulier dans les chambres et la literie. Après chaque passage de l'aspirateur, jetez le sac de l'aspirateur dans un sac poubelle hermétiquement fermé et nettoyez le conduit de l'appareil. Vous pouvez également passer un appareil à vapeur sur l'ensemble de la literie.

Que faire vous-même si vous découvrez des nuisibles, en attendant l'arrivée d'un professionnel ?

Dans la cuisine, nettoyez toutes les surfaces, ne conservez les aliments que dans des boîtes hermétiques, jetez vos déchets alimentaires dans des sacs hermétiquement fermés et évacuez-les dans les containers appropriés.



Les textiles (vêtements, linge de maison, rideaux, housses de canapés, ...) doivent être lavés au moins à 60°C ou congelés à -20°C durant au moins 72 heures.

Les tours de Trignac (44), un projet de renouvellement

Les tours de la Haute Gagnerie de 81 logements répartis en deux ensembles de 10 étages sont, depuis les années 70, un élément marquant du paysage urbain de Trignac. Situé au cœur de la ville, ce patrimoine ne correspond plus aux besoins de la ville en termes architectural, environnemental et social. C'est pour cela qu'en accord avec les élus locaux, LogiOuest s'est engagé dans un projet urbain d'envergure et emblématique de démolition et de construction d'un nouveau programme immobilier.

Le défi du relogement des locataires

En avril 2016, ce sont 28 ménages qui habitent encore cette résidence qui doivent être accompagnés et relogés.

La Responsable d'agence et la Conseillère sociale ont rencontré toutes les familles à leur domicile pour leur expliquer en détail les modalités du relogement. Un diagnostic a été établi suite à cet entretien pour déterminer au mieux leurs critères de recherches (composition familiale, ressources, critères de santé, communes choisies, quartiers, etc.).

En étroite collaboration avec le service logement de la ville de Trignac et les travailleurs sociaux en charge du suivi de nos locataires, et grâce à la forte mobilisation du personnel de l'agence Loire-Atlantique de LogiOuest, la première famille a été relogée en mai 2016 et la dernière en octobre 2017. 19 relogements ont été effectués au sein du parc de LogiOuest.

En ce qui concerne les modalités de gestion, les frais de déménagement des locataires ont été pris en charge par LogiOuest et les dépôts de garantie ont été transférés directement sans demande de complément. De plus, une somme forfaitaire de 150€ était allouée aux locataires pour les frais de transferts d'abonnement aux fournisseurs d'énergie et, enfin, un abattement a pu être appliqué sur certains loyers pour respecter le principe d'équivalence.



DATES CLÉS DU PROJET

- 2012 : lancement du projet, premières réflexions sur le devenir des tours
- 2016-2017 : relogement des familles
- 2^{ème} semestre 2017 : organisation d'ateliers d'urbanisme avec la Ville de Trignac
- 2018-2019 : lancement des appels d'offres et sélection des projets
- Octobre 2019 : attribution du marché
- Fin 2019 : dépôt du permis de construire
- 1^{er} trimestre 2020 : lancement des travaux de déconstruction
- Milieu d'année 2022 : livraison des nouveaux bâtiments



La résidence La Haute Gagnerie devient Les Brières.
Un nouveau nom pour un nouvel environnement !

Un jury pour sélectionner le nouveau projet

Pour mener à bien la transformation de ce site, des ateliers d'urbanisme ont été organisés en 2017 afin de permettre aux élus de la ville de définir les contours du futur projet. Sur cette base, une consultation s'est tenue en 2019 afin de choisir la proposition qui correspondait le mieux aux besoins de la ville.

Pour réaliser cette opération, LogiOuest a choisi une procédure appelée « conception-réalisation » qui permet de confier à un seul groupement d'entreprises la conception du projet, la démolition et la construction des nouveaux logements.

La première étape de cette procédure a été lancée en septembre 2018, où trois entreprises ont été retenues pour remettre une offre.

Au printemps 2019, ces offres ont été analysées par le cabinet Cap Urbain et l'équipe de maîtrise d'ouvrage de LogiOuest.

Sur la base d'un rapport d'analyse, le jury constitué de monsieur Le Maire de Trignac, de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE), de deux architectes et urbanistes-paysagistes et des représentants de LogiOuest s'est réuni le 11 septembre 2019 pour le choix final. Le jury a délibéré en faveur du projet d'Eiffage Construction Atlantique Vendée, conçu par le cabinet d'architectes ASA Gimbert qui a séduit grâce à son projet architectural, son insertion urbaine et sa programmation.

Le projet retenu propose la construction de 65 logements collectifs.



Le 26 octobre 2019, une exposition photo s'est tenue à Trignac pour immortaliser ces deux tours et le point de vue exceptionnel qu'elles offraient sur les alentours.



C'était aussi l'occasion pour Monsieur Aufort, Maire de Trignac et Monsieur Corfdir, Directeur Général de LogiOuest, de présenter le nouveau projet, d'informer les habitants sur le déroulé du chantier et surtout de répondre à leurs questions. Prochaine étape, au premier trimestre 2020, avec le lancement des travaux de déconstruction des tours de la Haute Gagnerie.

AUTRES CHANTIERS EN COURS ET LIVRÉS



NANTES

Résidence Les **Balconnières**
Première pierre le 21 octobre 2019
Réhabilitation de 98 logements
et construction de 35 logements
répartis en 2 ensembles immobiliers.
Livraison prévue en juin 2021

TRIGNAC

Résidence Le **Transat**
30 logements collectifs
Livraison le 24 octobre 2019

TRIGNAC

Résidence Le **Chaland**
15 logements collectifs
Livraison prévue fin 2020

ANGERS

Résidence **Mystéria**
18 logements collectifs
Livraison prévue fin 2020

ANCENIS-SAINT-GÉRÉON

Résidence Les **Côteaux**
23 logements collectifs
et 3 logements individuels
Livraison prévue fin 2020

Agir contre les violences conjugales

Plus que jamais, les violences conjugales se sont invitées dans les débats publics et médiatiques.

Dans les journaux, à la télévision, chaque jour, des faits sont relatés sur la réalité de ce que subissent certaines et certains au sein de leur propre foyer. En partenariat avec SOS Femmes 49, LogiOuest choisit de se mobiliser et propose dans cette page quelques éléments clés de cette problématique de société.

ce que dit la loi

Les violences physiques, verbales, psychologiques, financières, administratives et sexuelles d'un conjoint ou d'un concubin sont inacceptables. Ce sont des infractions punies par la loi.

Les violences conjugales ne sont pas de simples accidents de parcours dans la vie d'un couple. Les violences faites aux femmes dans le couple sont une manifestation des inégalités persistantes entre les sexes dans notre société.

Tout service de Police ou de Gendarmerie est tenu :

- de recevoir la plainte d'une personne victime qui se présente dans ses locaux
- d'intervenir sans délai, quelque soit la gravité apparente des faits signalés par la victime

Quelques conseils si vous êtes victime de violences

Pour faire reconnaître vos droits

Faites établir un certificat médical par un médecin avec évaluation d'une Incapacité Totale de Travail (ITT), même si vous n'avez pas d'activité salariée. Tout médecin est en mesure d'établir un certificat médical. Rassemblez des témoignages de vos amis, voisins, membres de votre famille sur ce qu'ils ont vu, entendu, constaté, sur papier libre daté et signé avec copie d'une pièce d'identité.

En cas de départ du domicile conjugal

Avant le départ, si possible, préparez et mettez en lieu sûr : des vêtements, vos médicaments, vos documents administratifs (livret de famille, papiers d'identité, carnets de santé, papiers CAF et CPAM, Carte Vitale...) ainsi que vos moyens de paiement. Au moment du départ, sachez que vous avez le droit d'emmener vos enfants avec vous. Signalez votre départ à la Police ou à la Gendarmerie et emportez les affaires personnelles que vous avez préparées.

Sollicitez les professionnels compétents

Assistant(e) social(e), avocat(e), juriste, médecin...



Les associations spécialisées, comme SOS Femmes 49, présentes partout en France, peuvent également vous venir en aide en proposant un accueil et un accompagnement adapté, des permanences téléphoniques et des solutions d'hébergement d'urgence.

Vous pensez être témoin de violences ?

Parlez-en à votre Gardien. Adressez un courrier (daté et signé) à LogiOuest et décrivez les faits dont vous pensez avoir été témoin. Le personnel de LogiOuest sera alors en capacité de transmettre l'information aux instances compétentes.

Contacts des associations en Pays-de-la-Loire :

LOIRE-ATLANTIQUE

Solidarité Femmes Loire-Atlantique
23 rue Jeanne d'Arc
44000 Nantes
02 40 12 12 40
contact@solidaritefemmes-la.fr

SARTHE

SOS Femmes Accueil 72
30 avenue Félix Geneslay
72000 Le Mans
02 43 78 12 75

MAINE-ET-LOIRE

SOS Femmes 49
2 allée Georges Pompidou
49100 Angers
02 41 87 97 22
accueil@sosfemmes49.fr

ANIMATIONS

En action au pied de votre immeuble !

Comme chaque année, LogiOuest se mobilise pour déployer de nouveaux projets sur différentes résidences. Ils peuvent prendre plusieurs formes mais ont toujours pour objectif d'être vecteur de création de liens entre habitants. Ils s'inscrivent aussi dans une logique de gestion améliorée des résidences.



de février à novembre 2019 - Résidence Les Balcons de la Maine à Angers (49)
Depuis Février 2019, cette résidence du quartier de la Roseraie dispose d'un jardin collectif mis à disposition des habitants et animé par notre partenaire **l'entreprise SICLE**. Dessiné à la fin des travaux de résidentialisation, il est aujourd'hui un lieu de rencontre pour les habitants petits et grands qui souhaitent semer, arroser, désherber et cueillir autant de légumes que de fleurs comestibles.



Mercredi 2 octobre 2019 - Résidence Les Roches à Nantes (44)
Deux moutons d'Ouessant ont emménagé dans un espace de 1700m² à l'arrière des bâtiments de cette résidence entourée de vastes espaces verts difficiles à entretenir. Ils ont été baptisés Olaf et Bobby par les enfants de la résidence qui étaient présents pour les accueillir. Pour LogiOuest, c'est une première expérience d'écopâturage avec l'entreprise **Les Moutons de l'Ouest**.



Jeudi 24 octobre 2019 - Résidence La Clairière à Saint-Sébastien sur Loire (44)
Dans le cadre d'un diagnostic d'usages et de gestion de cette résidence, il a été proposé aux enfants de réaliser des boîtes à idées en compagnie des animateurs du **Centre Socio Culturel de La Fontaine**. Une fois peintes et ornées de paillettes et gommettes, elles ont été disposées dans les halls de la résidence pour que l'ensemble des habitants puissent indiquer quels sont les points forts ou faibles de leur résidence et les améliorations qu'ils souhaitent y voir apparaître. Les enfants ont également pu réaliser une fresque murale accrochée dans le local commun de la résidence, tout juste rénové.

à vendre

Locataires du parc social, vous êtes prioritaires pour acheter ces logements !

Angers (49), Quartier Larévellière



APPARTEMENTS DU T2 AU T5
à 1 Km du Boulevard Foch

Angers (49), Quartier Rabelais /Catho



APPARTEMENTS DU T1 AU T5
à 50m de l'ESA et à 5min à pied du centre ville

Angers (49), Quartier Patton



APPARTEMENTS DU T1 AU T5
à 100m des commerces

Les Ponts-de-Cé (49)



APPARTEMENTS DU T2 AU T4
Proche toutes commodités